

# Accord de libre-échange UE/Nouvelle-Zélande

2023/0038(NLE) - 22/11/2023 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 524 voix pour, 85 contre et 21 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande.

Le Parlement a **donné son approbation** à la conclusion de l'accord.

L'accord protège 163 indications géographiques portant sur des denrées alimentaires, ainsi que l'intégralité des indications géographiques pour les vins et spiritueux de l'Union. Il prévoit un niveau élevé de libéralisation tarifaire, puisque 100% des lignes tarifaires néo-zélandaises devront être libéralisées à l'entrée en vigueur de l'accord.

Parallèlement, le Parlement a adopté une [résolution non législative](#) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de cet accord.